



Bénin

Niger



Burkina Faso

**« L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou »**

1

**PROJET « EAU AU SERVICE DE LA CROISSANCE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DANS LE BASSIN TRANSFRONTALIER DE LA MEKROU »**

**Termes de Référence pour la Consultation nationale sur les objectifs du projet et sur la méthodologie de sa mise en œuvre au Bénin**



Ce projet est financé par la Commission de l'Union Européenne



Un projet mis en œuvre par le Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest

## TABLE DES MATIERES

---

<b>SIGLES &amp; ABREVIATIONS</b>	<b>3</b>
<b>1. CONTEXTE</b>	<b>4</b>
<b>2. OBJECTIFS DU GWP/AO</b>	<b>4</b>
<b>3. OBJECTIFS DU PROJET MEKROU</b>	<b>4</b>
<b>4. DISPOSITION DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET MEKROU</b>	<b>5</b>
<b>5. OBJECTIFS DE LA MISSION</b>	<b>5</b>
<b>6. RESULTAT ATTENDU DE LA MISSION</b>	<b>6</b>
<b>VOLUME 1 : DE LA MOBILISATION ET D'ENGAGEMENT DES ACTEURS</b>	<b>6</b>
<b>VOLUME 2 : DES CONTRIBUTIONS A LA DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES METHODOLOGIES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET MEKROU AU BENIN</b>	<b>6</b>
<b>VOLUME 3 : A LA RECHERCHE ET A LA GESTION DES CONNAISSANCES</b>	<b>7</b>
<b>VOLUME 4 : DE LA PRISE EN COMPTE DES ACTIVITES TRANSVERSALES</b>	<b>7</b>
<b>7. LIVRABLES ATTENDUS DE LA MISSION</b>	<b>7</b>
<b>8. COMPOSITION DE L'EQUIPE DU CONSULTANT</b>	<b>8</b>
<b>9. DEMARCHE/MODALITES DE L'EXECUTION DE LA MISSION</b>	<b>8</b>
<b>10. DUREE ET DEROULEMENT DE LA MISSION</b>	<b>9</b>
<b>11. MOYENS MATERIELS A METTRE EN ŒUVRE</b>	<b>9</b>
<b>12. SUIVI DE LA PRESENTE MISSION</b>	<b>9</b>
<b>13. DEPOT DES OFFRES</b>	<b>10</b>
<b>14. CONTACT</b>	<b>10</b>

## SIGLES & ABREVIATIONS

---

<b>SIGLES</b>	<b>SIGNIFICATION</b>
<b>ABN</b>	Autorité du Bassin du Niger
<b>CCR</b>	Centre Commun des Recherches
<b>GIRE</b>	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
<b>GWP/AO</b>	Global Water Partnership/Afrique de l'Ouest Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest
<b>GWP</b>	Global Water Partneship / Partenariat Mondial de l'Eau
<b>GWP/AO</b>	Global Water Partnership/Afrique de l'Ouest Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest
<b>GWPO</b>	Global Water Partnership / Partenariat Mondial de l'Eau
<b>OCB</b>	Organisations Communautaires de Base
<b>ONG</b>	Organisations Non Gouvernementales
<b>PNE</b>	Partenariat National de l'Eau
<b>UE</b>	Union Européenne

## 1. CONTEXTE

---

Le Partenariat Mondial de l'Eau (GWP) est un réseau international indépendant œuvrant à la promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

***La mission du Partenariat Mondial de l'Eau est d'appuyer les pays dans le développement et la gestion durable de leurs ressources en eau.***

Cette mission reconnaît que les plus grands objectifs de développement dans l'élimination de la pauvreté, l'amélioration du bien-être social, la croissance économique et la protection des ressources naturelles ne sauront être réalisés si les ressources en eau ne sont pas utilisées de manière durable. Le GWP fait la promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau. Tandis que le GWP est un réseau ouvert et comprend des membres de toutes les régions du monde, le programme du GWP se destine d'appuyer les efforts entrepris par les pays en développement et les pays en transition pour l'amélioration de la gestion de leurs ressources en eau.

Le Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest (GWP/AO) est l'organe régional du GWP en Afrique de l'Ouest.

## 2. OBJECTIFS DU GWP/AO

Le travail du GWP/AO est associé aux objectifs globaux du GWP en mettant l'accent sur l'appui à la mise en œuvre des pratiques de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) dans la région. Le GWP/AO devra être vu comme un service technique et professionnel indépendant, complémentaire aux structures régionales existantes et à toutes les parties prenantes œuvrant activement à la mise en œuvre de la GIRE dans la région Ouest africaine. Celles-ci pourraient comprendre les gouvernements, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), Organisations Communautaires de Base (OCB), les universités, le secteur privé, etc.

*Les objectifs spécifiques du GWP/AO sont de :*

1. Développer des approches conceptuelles pour la mise en œuvre opérationnelle des principes de Dublin Rio en Afrique de l'Ouest, en s'inspirant de l'expérience internationale naissante et en adaptant les options aux réalités des pays de la région ;
2. Améliorer l'échange d'expérience par le travail en réseau de l'expertise dans la région de même que l'établissement de contacts avec d'autres régions et l'expertise internationale ;
3. Faciliter la mise à disposition de l'aide stratégique en GIRE dans la région aux niveaux régional, national et local. Cette aide pourra inclure l'identification des besoins et de l'expertise existante dans le secteur de l'eau de même que les insuffisances à combler par les prestataires de service compétents.

## 3. OBJECTIFS DU PROJET MEKROU

L'objectif global de ce projet est de soutenir une croissance économique verte et la réduction de la pauvreté au Burkina Faso, au Bénin et au Niger, à travers la gestion de l'eau dans des zones en développement.

Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants:

1. la mise en place du Cadre de coopération sur l'eau pour la croissance et la planification à long terme dans le bassin transfrontalier du Mékrou ;

2. l'élaboration d'une stratégie intégrée de gestion des ressources en eau pour la croissance verte dans le bassin de la rivière Mékrou (eau et sécurité alimentaire, développement urbain et rural approprié et conservation de l'environnement, pour répondre aux défis liés au changement climatique) et la promotion des investissements dans le secteur de l'eau.

#### 4. DISPOSITIF DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET MEKROU

Le GWP / AO a développé son programme de travail 2014 - 2016 dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie 2014-2019 du GWP, et aussi un certain nombre de projets destinés à être mis en œuvre dans la sous région ouest africaine.

La Commission Européenne a généreusement financé le projet intitulé « L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin hydrographique transfrontalier de la Mékrou » (Burkina Faso, Bénin et Niger).

Le mécanisme global de coordination est contenu dans le rapport de l'atelier de lancement du projet.

Le dispositif suivant est mis en place pour la gestion de projet :

- **L'Unité de Projet** basée au bureau du GWP Afrique de l'Ouest à Ouagadougou. L'unité de projet est en relation permanente avec l'Autorité du Bassin du Niger (ABN). Cette Unité de Projet comprend un Chargé de Projet à temps plein et un Assistant en Finance et Administration, et travaille sous la supervision du Secrétaire Exécutif du GWP Afrique de l'Ouest. Dans le cadre des missions de supervision, le Chargé de Projet et son Assistant auront à faire régulièrement des tournées d'inspection, de supervision et de suivi sur les différents sites du projet où une prestation est en cours d'exécution. Elle assure également la communication avec et entre tous les acteurs impliqués dans le projet.
- **Appui au projet.** Le GWPO à Stockholm est le signataire de l'accord entre le GWP et l'UE. Il assume la responsabilité contractuelle, la supervision d'ensemble, la surveillance financière, le contrôle qualité et le support technique auprès du bureau du GWP Afrique de l'Ouest et des autres PNE en fonction des besoins.
- **Communication projet.** Le GWP assure tant au niveau global qu'au niveau national une communication régulière avec les principaux partenaires, les responsables du Centre Commun des Recherches (CCR) et de l'UE à Bruxelles et dans leurs pays respectifs, de préférence selon une fréquence trimestrielle pendant la première année.

#### 5. OBJECTIFS DE LA MISSION

Les présents Termes de Référence portent sur les modalités de mise en œuvre de l'activité "Consultation nationale sur les objectifs du projet Mékrou et sur la méthodologie de sa mise en œuvre au Bénin".

Les TdRs se basent sur les documents du projet à savoir " Water for growth and poverty reduction in the Mekrou transboundary river basin version du 16 octobre 2013" et sa version française « L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin hydrographique transfrontalier de la Mékrou » (Burkina Faso, Bénin et Niger) ainsi que le rapport de l'atelier de lancement qui a eu lieu à Ouagadougou du 18 au 20 mars 2014.

L'objectif de la mission est de conduire la réalisation de la « Consultation nationale sur les objectifs du projet et sur la méthodologie de sa mise en œuvre au Bénin » ; l'approche participative sera privilégiée en impliquant les acteurs tant aux niveaux national que local le long du processus.

Les aspects sur la santé, le genre, la gouvernance, la transparence, les droits de l'homme et la prévention des conflits devront être une préoccupation permanente dans le cadre de cette mission.

## 6. RESULTAT ATTENDU DE LA MISSION

Le principal résultat attendu de l'exécution de la présente activité est « Le rapport de l'atelier de validation des travaux issus de la mise en œuvre de l'activité " Consultation nationale sur les objectifs du projet et la méthodologie de sa mise en œuvre au Bénin " est transmis au PNE-Bénin comportant tous les éléments sus-indiqués dans l'objectif de la présente consultation ».

Le rapport de l'étude est un document qui doit comporter tous les éléments sus-indiqués dans l'objectif de la présente étude. Il doit être structuré comme suit :

### **Volume 1 : De la mobilisation et de l'engagement des acteurs**

- les informations générales sur le recensement exhaustif des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet ainsi que leur démembrement jusqu'au niveau déconcentré et décentralisé ;
- les problématiques spécifiques du pays;
- la définition exacte de l'aire géographique du projet sur le territoire du pays du PNE concerné ;
- les attributions, le rôle, l'aire géographique de juridiction de chaque entité ;
- les informations sur l'appropriation du projet par les différents acteurs impliqués ;
- la liste exhaustive des points focaux de toutes les institutions/structures impliquées dans le cadre de la mise en œuvre du projet en précisant les contacts et les institutions respectives ;

### **Volume 2 : Des contributions à la définition des objectifs et des méthodologies de mise en œuvre du Projet Mékrou au Bénin**

- l'appréciation du pays sur les objectifs global et spécifiques du projet ;
- éventuellement les modifications souhaitées à apporter aux objectifs initiaux (documenter la pertinence de ces modifications). En cas de modification souhaitée sur les objectifs initiaux, proposer une reformulation des objectifs ainsi que les livrables attendus, les résultats à atteindre et les indicateurs de mesure, les outils à mettre en place et les questions transversales à traiter ;
- la stratégie et la méthodologie de la conduite du projet dans tous ses compartiments;
- le planning de la mise en œuvre de la présente activité ;
- les informations sur les dispositions pour s'assurer que les activités prévues pour la première année seront exécutées dans les délais en tenant compte de leurs complexités puisqu'il s'agit de la conduite du dialogue politique ;

### **Volume 3 : De la recherche et de la gestion des connaissances**

---

- la description de la stratégie adoptée pour la diffusion régulière des informations ;
- les informations sur la structure scientifique désignée au Bénin c'est-à-dire l'Institut National de l'Eau (INE), qui se chargera de coordonner, les activités de production, de collecte, de gestion, de partage et d'exploitation des données du Bassin. Ces structures seront les interfaces du CCR au niveau pays pour l'exécution de ce volet « recherche » du projet. En ce qui concerne le volet « technique », des structures doivent être identifiées pour jouer le rôle d'interface au niveau de chacun des 3 pays;
- l'élaboration d'un plan de mise en œuvre des activités du projet Mékrou au niveau pays.

7

### **Volume 4 : De la prise en compte des activités transversales**

- les informations sur la manière de la prise en compte des questions transversales à savoir l'environnement, la santé, le genre, la gouvernance, la transparence, les droits de l'homme et la prévention des conflits ;
- les propositions éventuelles de quelques actions concrètes à mettre en œuvre s'il en existe déjà pour améliorer les conditions de vie des populations vivant dans le bassin. Cette activité permettra de tester les outils à concevoir par le projet et contribuera à l'amélioration de la résilience aux changements climatiques des conditions de vie des populations vivant dans le bassin;
- le mécanisme de la prise en compte au niveau du pays des attentes des acteurs notamment les Coordinations Nationales des Usagers des ressources naturelles du Bassin du Niger dans son exposé; les Communes, etc...
- le mécanisme du partage et de l'appropriation des outils de gestion des ressources en eau conçus par le PAGEV (UICN) et autres projets similaires qui seront transmis par le GWP/AO;
- la prise en compte de la biodiversité du Parc W.

## **7. LIVRABLES ATTENDUS DE LA MISSION**

Les principaux livrables attendus de l'exécution de la présente activité est « Le rapport de la Consultation nationale sur les objectifs du projet et sur la méthodologie de sa mise en œuvre au Bénin » est validé et transmis au PNE-Bénin.

A l'issue de ces prestations, le consultant devra produire et remettre à l'équipe du PNE-Bénin un rapport provisoire en quatre (04) volumes en un (01) seul exemplaire:

Volume 1 : De la mobilisation et de l'engagement des acteurs

Volume 2 : Des contributions à la définition des objectifs et des méthodologies de mise en œuvre du Projet Mékrou au Bénin

Volume 3 : De la recherche et à la gestion des connaissances

Volume 4 : De la prise en compte des activités transversales

Le rapport provisoire sera validé au cours d'un atelier organisé par le PNE-Bénin. Suite à cette étape, le Consultant élaborera la version définitive du rapport qui devra prendre en compte les remarques pertinentes et recommandations découlant des différentes consultations de ces acteurs.

Le rapport final de l'étude composée des 3 volumes seront remis sur support papier et sous forme de fichier électronique sur CD-ROM en un (01) exemplaire.

## 8. COMPOSITION DE L'EQUIPE DU CONSULTANT

Le Consultant doit avoir une équipe composée d'un Chef de mission dont le profil est le suivant :

**Un Chef de mission** : spécialiste en gestion/conception des projets de développement ou Hydrogéologue ou Ingénieur dans le secteur de l'Équipement rural, de l'Eau, de l'Environnement ou des Ressources Naturelles, ayant le niveau Bac +5 et une expérience avérée dans l'élaboration des projets de développement. Il doit justifier d'au moins 10 ans d'expérience acquise au plan national ou international.

Il doit également avoir de très bonnes connaissances des enjeux du secteur de l'eau et de l'approche GIRE, une bonne connaissance des compétences dévolues ou transférables aux collectivités décentralisées au Bénin et une forte capacité de synthèse et de rédaction. Une formation de base en rapport avec l'eau/gestion des ressources naturelles, et/ ou des expériences en matière de gestion institutionnelle du secteur de l'eau sera considérée comme un atout.

Le Chef de mission peut se faire assister d'un Expert institutionnaliste dont le profil est le suivant

**Un expert institutionnaliste** : niveau BAC+5 exigé qui doit être, un spécialiste en développement institutionnel. Il doit justifier d'au moins 10 ans d'expérience acquise au plan national ou international et avoir une bonne connaissance des institutions chargées des missions de service public dans le domaine de l'eau.

Le Consultant peut en outre s'adjoindre d'autres compétences dont il argumentera la présence dans son équipe.

## 9. DEMARCHE/MODALITES DE L'EXECUTION DE LA MISSION

Le Consultant travaillera en étroite relation avec l'équipe du PNE-Bénin à qui il rendra régulièrement compte de l'avancement de l'étude. Il devra consulter les structures impliquées dans le Projet Mékrou et concernées par l'étude. Il devra en outre s'appuyer sur :

- une consultation documentaire : i) étude des documents du projet Mékrou ; ii) Rapport de l'atelier de lancement du projet Mékrou ; iii) étude éventuelle des résultats des études précédentes, des orientations politiques proposées dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de la GIRE au Bénin ; etc... ;
- des rencontres éventuellement avec, les Ministères en charge de l'Eau, de l'Environnement, de l'Agriculture et de la météorologie ; les structures centrales et déconcentrées de la Direction en charge de l'Eau, de l'Agriculture, de l'Environnement et de la météorologie, de leurs services déconcentrées, des structures décentralisées impliquées dans le projet Mékrou ;
- des rencontres éventuellement avec les principaux partenaires techniques et financiers et les institutions nationales/régionales intervenant dans le secteur de l'eau, y compris les ONG finançant des projets ;
- des rencontres éventuellement avec les acteurs de ces projets.

Le Consultant peut solliciter en cas de besoin l'appui de l'équipe du PNE-Bénin pour la conduite de ladite mission.

## **10. DUREE ET DEROULEMENT DE LA MISSION**

L'étude devra être réalisée dans un délai total de vingt (25) jours ouvrés y compris la préparation, l'organisation et la tenue de l'atelier de validation du rapport avec la réalisation d'un rapport provisoire et d'un rapport final. Le Consultant sera chargé de faire la modération au cours de l'atelier de validation.

Toutefois, cette estimation ne comprend pas les délais de réaction et validation par le PNE-Bénin. Le consultant présentera un chronogramme en annexe qui illustrera l'enchaînement dans le temps des différentes étapes de la mission.

9

## **11. MOYENS MATERIELS A METTRE EN ŒUVRE**

Le Consultant assurera la prise en charge des frais de subsistance et de déplacement de son personnel en ville et sur le terrain, et de tout autre moyen d'équipement et de fonctionnement qu'il jugera utile à la réalisation de l'étude.

A cette fin, le Consultant devra disposer des moyens de déplacement nécessaires à la bonne exécution du projet. Il prendra en charge tous les frais de fonctionnement de ces véhicules (carburant, entretien, chauffeur, assurances, etc.).

## **12. SUIVI DE LA PRESENTE MISSION**

La supervision de l'étude sera assurée par le PNE-Bénin.

Rôle du PNE-Bénin :

Le PNE-Bénin est le commanditaire de la présente étude. A ce titre il est l'interlocuteur et le superviseur du Consultant. Mais, il délègue ses pouvoirs au Chargé de Programme dont le cahier de charges est le suivant :

- ✓ Orienter en cas de besoin le Consultant sur le travail à faire et superviser la conduite de ladite mission ;
- ✓ Appuyer le Consultant si nécessaire (mise à disposition de documents référentiels, échanges/discussions réguliers avec le Consultant, etc.).
- ✓ Organiser les réunions de discussions/d'échanges sur divers sujets (collecte et validation des données nécessaires, etc.).
- ✓ Participer si nécessaire aux réunions/ateliers de validation des éléments organisés par le Consultant.
- ✓ Réceptionner le rapport provisoire du Consultant;
- ✓ Transmettre au Consultant les commentaires et observations sur les rapports provisoires ;
- ✓ Organiser la validation des différents rapports soumis au PNE-Bénin par le Consultant ;

- ✓ Transmettre et diffuser les rapports au niveau des acteurs impliqués dans la gestion du Projet Mékrou ;
- ✓ Organiser les réunions avec le Chargé du Projet Mékrou basé au GWP/AO ;
- ✓ vérifier la conformité de la facturation du Consultant conformément aux modalités de paiement définies par les documents de base du présent projet ;

### 13. DEPOT DES OFFRES

Le poste est basé à Cotonou, Bénin mais le travail pourra nécessiter des voyages sur le terrain dans la zone du Projet Mékrou sur le territoire béninois.

10

Seules les personnes morales ou physiques ayant les qualifications et expériences en rapport avec cette étude doivent postuler, et les candidatures féminines sont particulièrement encouragées.

Le dossier de candidature doit comporter : i) une lettre de candidature adressée au PNE-Bénin en ayant soin de marquer clairement le titre de l'appel à candidature ; ii) un ou les curriculum vitae détaillés de (ou des) l'expert (s) avec les noms, coordonnées de trois personnes de référence ; iii) les copies légalisées des diplômes obtenus ; iv) la méthodologie pour l'exécution de l'étude; v) l'offre financière pour la consultance ; vi) le chronogramme détaillé ; vii) la liste des moyens logistiques. **Le dossier de candidature doit être déposé en trois (3) exemplaires, dont un original, ainsi qu'en version digitale, au plus tard le 15 Juillet 2014 à 12 h heure locale) au Secrétariat de la Coordination Nationale du PNE-Bénin sis à Placodji dans l'enceinte de la Direction Départementale de la Santé(DDS) de l'Atlantique et du Littoral à l'adresse suivante :**

Tél. (229) 21 31 10 93 /66118033

E-mail : [contact@gwppnebenin.org](mailto:contact@gwppnebenin.org)

Seul le candidat ou la structure sélectionné sera contacté.

De plus amples informations sur le GWP sont disponibles sur le site Web du GWP : [www.gwpao.org](http://www.gwpao.org) ou <http://www.gwp.org>

### 14. CONTACT

Les renseignements complémentaires sur les présents termes de référence pourront être obtenus à l'adresse suivante :

M. André ZOGO, Coordonnateur du PNE-Bénin, Cotonou ; Tel : 00229 21 31 10 93 ; Mobile : 00229 95 33 84 78/90 91 62 22